

# Signalez les arbres remarquables

**ENVIRONNEMENT.** Le CAUE et la DAC OI lancent un inventaire des arbres remarquables de la Réunion. Originalité de la démarche, tout un chacun a vocation à devenir "signaleur d'arbres" qu'ils soient dans son propre jardin, dans un espace public, en forêt préservée ou menacée. La base de données qui sera constituée permettra, par une meilleure connaissance des plus beaux arbres de notre île, de mieux assurer leur préservation.

**V**ous avez peut-être dans votre jardin un letchi, un manguier, un jacquier plus que centenaire. Le CAUE de la Réunion associé à la Direction des affaires culturelles de l'océan Indien lancent un inventaire des arbres remarquables de notre île, qu'ils soient plantés dans une cour privée, une forêt ou un espace public.

"Il faut parler des arbres." Paysagiste au CAUE, Clément Aquilina s'est passionné pour ce projet. "Au sein du CAUE nous sommes profondément imprégnés de cette notion de paysage. Le fait que la DAC OI nous ait rejoints sur cette démarche montre que les arbres sont aussi des éléments du patrimoine." Le CAUE et la DAC OI se sont assurés l'expertise du paysagiste Alain Freytet qui a participé à la création de l'inventaire des arbres du Limousin.

La démarche entamée il y a une dizaine d'années a permis le recensement de 1 600 arbres remarquables dans cette région. "À la Réunion nous ne partons pas d'une page blanche," souligne Clément Aquilina. « Des inventaires d'arbres ont déjà été réalisés mais à petite échelle. Notre idée est, dans un premier temps, de réaliser une base de données afin d'avoir la meilleure connaissance possible des arbres les plus intéressants de l'île. Dans un second temps, cette

base de données nous permettra de suivre les arbres dans le temps et de sensibiliser les personnes à la nécessité d'en préserver le maximum."

Le champ est gardé relativement libre quant au terme « remarquable ». Il n'est pas évident de définir le caractère remarquable. Tout dépend du sujet, du contexte, de l'observateur. Au-delà des qualités incontestables qui rendent certains arbres exceptionnels comme la longévité, les dimensions, un arbre peut par exemple être remarquable du fait de son caractère morphologique particulier, de sa rareté, de sa situation, de son histoire, des anecdotes qu'il abrite, des croyances et des cultes dont il est le support, de son importance dans la vie de quartier ou tout simplement sur le fait qu'il sera remarquable demain.

## LES ARBRES MÉRITENT D'ÊTRE RECONNUS

Tout un chacun a vocation à devenir "signaleur d'arbres". Au moyen de fiches de recensement, chaque personne pourra signaler les arbres qui, selon elle, méritent de figurer dans l'inventaire. Qu'ils soient situés en ville, dans un espace public ou privé, en milieu naturel, tous les arbres pourront faire l'objet d'une fiche descriptive. Un mode d'emploi aidera

"l'observateur" dans son analyse de l'arbre, situation, espèce, nom, description du tronc, port, hauteur, état sanitaire, anecdotes rattachées à l'arbre. "Des réunions d'informations seront également organisées pour expliquer la méthodologie aux personnes désireuses de remplir ces fiches" explique Clément Aquilina. Les champs renseignés, éventuellement associés à des photos et à un petit plan montrant l'arbre en situation, permettront à une commission d'experts de définir le caractère remarquable ou non de l'arbre. Le tout est accessible sur internet :

[www.caue974.com/app/index.php?ar\\_signalement](http://www.caue974.com/app/index.php?ar_signalement). Une Commission arbres se réunira pour statuer sur le caractère remarquable ou pas des arbres observés proposés.

Une fois renseignée, la base de données de l'inventaire sera mise à jour chaque année et sera consultable sur demande. "Cet inventaire n'a pas de valeur réglementaire. L'idée est principalement d'amener toute personne à prendre conscience de l'existence d'arbres remarquables et de la nécessité de les respecter et d'en prendre soin", précise Clément Aquilina. L'outil pourra être utilisé par les communes comme outil d'analyse paysagère lors de la réalisation de projets d'aménagement.

Alain Dupuis



Tout un chacun a vocation à devenir "signaleur d'arbres". (Photo A.D.)

## Des collégiens au chevet d'un ficus du jardin de l'État

Dans le jardin de l'État à Saint-Denis, un Ficus rétusa qui menaçait de tomber a dû être coupé. Afin de sensibiliser les collégiens sur la place de l'arbre dans la société et de les initier à la notion de préservation des espèces, le Département, à travers la Direction

de l'éducation et du Jardin botanique de La Réunion, a mis en place deux actions éducatives et pédagogiques à cette occasion. La première s'est traduite par la description botanique de l'espèce végétale avec un jeu organisé autour de la reconnaissance d'un Fi-

cus. La seconde a porté sur « un arbre, témoin d'une histoire qui se renouvelle » avec la mise en place d'un atelier technique de multiplication. Plusieurs boutures ont ainsi été récoltées pour une mise en culture au Jardin botanique de La Réunion, permettant de sauver

le capital génétique de cette espèce. Pendant deux séquences, les collégiens de Reydellet et de Bourbon ont été sensibilisés sur une essence présente au jardin de l'État, à son sauvetage à travers les boutures réalisées et enfin, à son abattage.



Les collégiens de Reydellet et de Bourbon ont été sensibilisés sur une essence présente au jardin de l'État.

